

*Bulletin d'information du Syndicat Intercommunal Pour les Ordures Ménagères*



**Compostez, la nature s'en souviendra !**



## Edito

### Chaque geste compte !

*Se trouvent encore dans nos poubelles des quantités de produits qui ne devraient pas y être et pour lesquels d'autres valorisations existent.*

*Tout d'abord, lors de nos actes d'achat du quotidien il faut se poser les bonnes questions : est-ce nécessaire ? Est-ce le bon volume ? la bonne taille ? Est-ce que j'en ai besoin ?*

*Au moment de la consommation, soyons attentifs à une utilisation dans les meilleures conditions : pas de gaspillage.*

*Vient ensuite l'étape des déchets : la valorisation à domicile des déchets alimentaires est la meilleure, c'est pourquoi les composteurs sont mis à disposition des habitants gratuitement. Pour les déchets encombrants ou dangereux : des déchèteries sont à votre disposition ; pour les textiles*

# RÉDUISONS NOS DÉCHETS IL Y A

Chaque français produit en moyenne **580kg de déchets par an** et cette quantité augmente de 1 à 2% par an. Pour le territoire du SIPOM, nous sommes à 600kg par an et par habitant ! C'est beaucoup trop ! Cette augmentation est due à des changements dans notre consommation, beaucoup plus de produits jetables sont commercialisés : mouchoirs, lingettes, couches bébé, plats cuisinés, sur-emballages, portions individuelles, etc ...mais aussi à une augmentation de notre consommation.

## Pour réduire notre production de déchets voici plusieurs pistes à envisager impérativement :

- Composter ses déchets alimentaires et de jardin (mis à disposition par le SIPOM),
- Trier ses Papiers et Emballages à recycler et les déposer en VRAC dans le bac jaune,
- Trier le verre et l'amener dans le récup'verre,
- Limiter le gaspillage alimentaire,
- Acheter raisonnablement (les bonnes quantités et le bon packaging),
- Réparer, Réutiliser, Donner ou Vendre certains objets,
- Mettre un autocollant STOP-PUB (disponible en Mairie).
- Limiter les impressions papiers,
- Boire de l'eau du robinet,
- Cuisiner,
- Fabriquer ses produits d'entretien,
- Broyer ses déchets verts et utiliser le broyat sur place.



*pensez à la vente d'occasion ou au don : des colonnes SRCE ou Le Relais sont réparties à peu près sur toutes les communes, pour les végétaux un service de broyage à domicile est proposé par le SIPOM...*

*Le SIPOM a mis en place depuis plus de 20 ans la collecte sélective des emballages ménagers. Les consignes sont simples : il faut mettre dans les bacs jaunes EN VRAC tous les emballages ménagers et tous les papiers. Pour le verre, c'est encore plus simple. Le nombre de colonnes à verre a été considérablement augmenté et chacun peut, sans effort particulier, effectuer ce simple geste de tri. Sur 10 bouteilles achetées, la collecte des colonnes à verre n'en récupère aujourd'hui que 6. Pourquoi 4 bouteilles ou flacons en verre sur 10 finissent encore à la poubelle ?*

*J'en appelle aux derniers récalcitrants : il est de l'intérêt de TOUS de réduire les volumes d'ordures ménagères résiduelles à traiter et de respecter les consignes de tri.*

*Soyons en convaincus : chaque geste compte !*

*Évelyne Rouanet, Présidente du SIPOM*

# URGENCE

## Le réemploi, la réparation, et la réutilisation

Que faire de ce meuble qui n'est plus à votre goût ?



AVANT

**NE LE JETEZ PAS !!!**



Réemployez-le !



## Déposer les déchets EN VRAC



# Trions nos textiles efficacement

Comme un français sur deux, vous faites sûrement le tri dans vos armoires au moins une fois par an... Que faites-vous des vêtements que vous ne portez plus et du linge de maison dont vous ne vous servez plus ?

**9 kg par habitant, c'est la quantité de vêtements qui finissent à la poubelle chaque année.**



## SAVEZ-VOUS QU'ILS PEUVENT RESSERVIR ? MÊME USÉS OU DÉMODÉS !

Il existe de nombreuses solutions :

### Je répare :

Quelques points de couture peuvent permettre de donner une 2ème vie à nos textiles. Vous pouvez utiliser les tutoriels disponibles sur le web.. ou vous inscrire à des cours de couture ! Des couturier(e)s sont présent(e)s sur notre territoire.

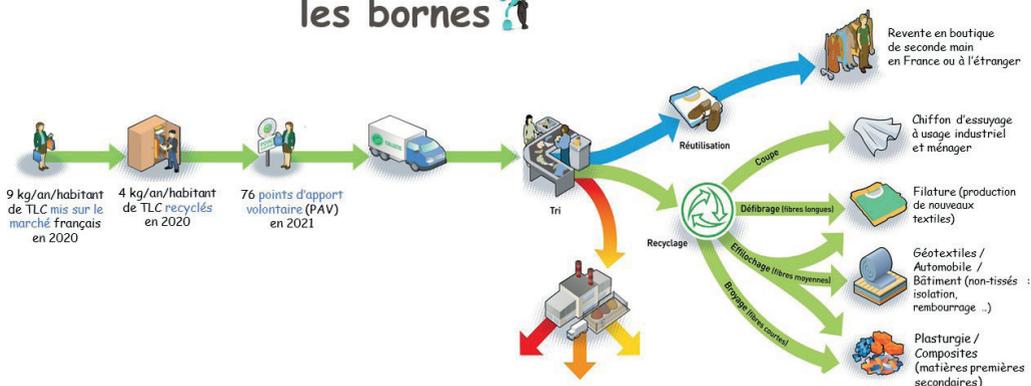
### Je donne, je vends :

vos enfants ont grandi, votre garde-robe ne vous plait plus, vous changez vos rideaux... pensez aux voisins, cousins, amis qui seront ravis de donner une seconde vie à vos textiles. Vous pouvez vendre vos vêtements par l'intermédiaire d'un magasin de dépôt vente ou une application.

### Je valorise :

Tous les TLC usagés (Textiles, Linge de maison et chaussures) peuvent être mis dans une borne de vêtements pour être valorisés, quel que soit leur état, même abimés. Sur le territoire du SIPOM, les colonnes sont vidées soit par le Relais soit par SRCE.

## Que deviennent les textiles et chaussures que vous déposez dans les bornes ?





Que deviennent vos dons ?

La collecte des bornes textiles est gérée par le Relais ou par SRCE. Si le point d'apport volontaire est plein, tentez le suivant ! Vous pouvez nous joindre pour nous en informer et nous ferons le lien avec eux.

• **Un geste pour l'environnement :** recycler c'est préserver les ressources naturelles et limiter les pollutions.

• **Un geste pour la création d'emploi :** proposer des emplois aux personnes en difficulté au regard de l'emploi

• **Un geste pour l'économie par le recyclage :** participer à l'économie locale et réduire les coûts de traitement des déchets

## Que pouvons nous déposer ?

### Grands Vêtements



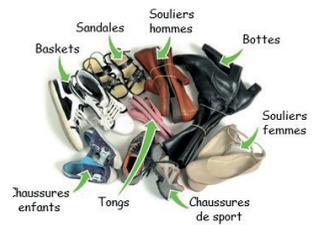
### Petits Vêtements



### Linge de maison



### Chaussures



## COMMENT DÉPOSER LES TLC ?

Voici quelques petites astuces :

- Pas besoin de plier ou repasser les différents textiles,
- Lier les chaussures par les lacets ou avec des élastiques.

**Même seuls,** les chaussettes, chaussures, gants, ..., même troués ou usagés, peuvent être déposés dans les points d'apport volontaire. Ils deviennent de l'isolant thermique / acoustique.

### Les consignes à suivre

#### Vous pouvez déposer



Vos vêtements et votre linge de maison propres et secs dans un sac fermé (30L)



Vos chaussures liées par paire et dans un sac fermé (30L)

Même usés, ils seront valorisés  
MERCI



Ne déposez pas d'articles humides, ni souillés

# Portrait

## Interview : Thomas Salas



Quel est ton métier au sein du SIPOM ?

Thomas : « Je suis au service des "interventions" avec Lukas. Il s'agit de gérer les changements des grands bacs lorsque c'est nécessaire ainsi que de maintenir les points de collecte dans un bon état de propreté; tous deux signalés par les agents qui assurent la collecte. J'assure des chantiers de broyage de végétaux pour les municipalités et les particuliers qui en font la demande et qui ont signé la charte, les enlèvements d'encombrants sur rendez-vous ainsi que les livraisons des bacs pour les manifestations locales dans les 71 communes du territoire. Le vendredi, je collecte les biodéchets auprès des entreprises, restaurateurs et établissements scolaires du territoire »

## Interview : Nadège Bouysse



Quel est ton métier au sein du SIPOM ?

Nadège : « Je suis en charge des rencontres avec les professionnels du territoire pour les informer des consignes de tri de tous leurs déchets : déchets alimentaires, verre, emballages et papiers à recycler, etc pour mettre en place les contrats de collecte entre eux et le SIPOM.

Je m'occupe de la communication écrite et orale : réseaux sociaux (instagram, facebook, site ...), rédaction d'articles pour la presse locale, rédaction de la lettre du SIPOM, rédaction d'articles à la demande pour les journaux municipaux. Je prends également les RDV d'installation des composteurs à domicile pour que Julie aille les installer.

Je range des étagères du pavillon de don à l'entrée de la déchèterie : très chronophage... mais qui permet de donner une seconde vie à de nombreux objets grâce au troc, à la Recyclante, à Emmaüs, aux Restos de Coeur...

Je suis également en charge, avec Julie, des animations scolaires essentiellement pour les CM1 CM2, des changements des bacs individuels signalés par les agents de collecte. J'interviens également sur les refus de collecte signalé pour rappeler les bonnes consignes de tri des déchets et des papiers et emballages à recycler.»

# Compostons nos déchets de cuisine !

Le SIPOM propose gratuitement des composteurs individuels de 340 litres, en plastique recyclé, le compostage peut également être réalisé en tas.

Vous pouvez réserver votre composteur par l'intermédiaire du site [www.sipom.fr](http://www.sipom.fr), ou par téléphone : **07 79 86 24 88**.

Un agent du service animation/communication viendra l'installer avec vous sur rendez-vous. Un suivi sera ensuite assuré une fois par an environ. Nous remercions par avance tous les habitants qui s'impliquent au quotidien dans la gestion autonome de leurs déchets.

Le compostage est une gestion éco citoyenne de ses déchets de cuisine et de jardin. A l'heure actuelle, la réduction des déchets est un enjeu primordial pour les particuliers comme pour les collectivités locales et leurs administrés.

Les poubelles des français **contiennent plus de 35% de déchets de cuisine**, c'est-à-dire tous les restes de repas, les fruits et légumes abimés, les épluchures de fruits et légumes et d'autres déchets biodégradables (mouchoirs, essuie-tout, fleurs fanées, ...). Ces déchets organiques représentent une quantité non négligeable de déchets à ne pas mettre dans les ordures ménagères.

L'utilisation de composteurs permet de diminuer la quantité des ordures ménagères, de valoriser un déchet biodégradable et de **recupérer sur place du compost de bonne QUALITE**.



## Valorisons nos végétaux à domicile :



Le SIPOM propose un service de broyage de végétaux à domicile pour obtenir du paillage de bonne qualité :

les végétaux broyés peuvent être utilisés pour pailler haies et massifs. Une épaisseur de 12 à 15 cm est nécessaire pour pouvoir limiter efficacement la pousse des herbes concurrentes et conserver l'humidité. Ils peuvent être également utilisés pour protéger la terre du jardin potager des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie, vent... etc).

### Pour un bon paillage :

Préparez et désherbez votre terrain, retirez les mauvaises herbes, choisissez le type de paillage, épandez le matériel choisi en couche épaisse.

Le SIPOM propose **un service de broyage à domicile** avec une convention à signer entre le particulier et le SIPOM. A ce jour le forfait déplacement, installation et 1 heure de broyage avec l'opérateur du SIPOM : 50€.

N'hésitez pas à vous renseigner par mail : [contact@sipom.fr](mailto:contact@sipom.fr)

# Trier : un acte citoyen !

## Les emballages ménagers à recycler...



## Le verre naît du verre : recyclons le.



## Les déchèteries sont gratuites pour les particuliers :

- **Caraman**  
du mardi au samedi
- **Puylaurens**  
les mardis, jeudis et samedis
- **Revel**  
du lundi au samedi

De 9h à 12h et de 14h à 17h50

Vous pouvez y déposer les éléments suivants :



## Le réemploi :

Le SIPOM mène de nombreuses actions dans le cadre du réemploi en partenariat avec la Recyclante à Caraman, Recyclivre, Emmaüs, les Restos du Cœur et d'autres associations locales. A l'entrée de la déchèterie, un pavillon du don est installé depuis quelques années avec des permanences d'ouverture : le lundi après-midi des semaines paires, les jeudis matins et lorsque c'est possible le mercredi après-midi. Vous pouvez déposer lors des permanences ou sur les étagères qui sont situées sur la droite du pavillon vos objets, livres, vaisselles, petits mobiliers... en très bon état, réutilisables.



SIPOM - 19 Avenue Marie Curie - 31250 REVEL

Ouverture des bureaux

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h - Tél. 05 62 71 22 83

Directrice de la publication Evelyne Rouanet. Crédits photos : SIPOM, CITEO, EcoFolio

